

« Chronologie et documents sur Antoine Héroët », in Gendre (André), Petris (Loris) (dir.), Par élévation d'esprit. Antoine Héroët, le poète, le prélat et son temps, p. 49-63

 $DOI: \underline{10.15122/isbn.978-2-8124-5178-2.p.0049}$

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2007. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

CHRONOLOGIE ET DOCUMENTS SUR ANTOINE HÉROËT



D'azur à une bande ondée d'argent accompagnée de deux lions d'or.

Antoine HÉROËT (1492-1567) seigneur de La Maison Neuve

pensionnaire extraordinaire et maître des requêtes de la reine de Navarre prieur-curé de Villepreux, prieur de Longjumeaux et de Nesles-la-Gilberte chapelain de la chapelle Saint-Louis de l'église Saint-Denis de Coulommiers conseiller et aumônier du roi

abbé de Cercanceaux évêque de Digne

1492, naissance d'Antoine Héroët selon Fr. Godefroy (*Hist. litt. française, XVI^e siècle*, p. 591) et F. Gohin (p. VIII). Il est fils de Jean Hérouet, seigneur de Carrières, trésorier du roi et de Marie Malingre, fille d'un conseiller du roi au Parlement.

1508, janvier, à Blois, lettres de Louis XII instituant à la requête de Jean Hérouet, seigneur de Carrières-sous-Bois, deux foires annuelles audit lieu, l'une le jour de la Saint-Vincent, l'autre le lendemain de la Saint Pierre en juin, et un marché le lundi de chaque semaine (A.N., Y 7, fol. 397v°, minute disparue; JJ est en déficit pour cette période).

1511, mort de Jean Hérouet (selon les généalogies de l'association AGHORA de Mesnil-le-Roi).

1515, Antoine Héroët publie un poème liminaire pour *l'Elegia* publiée par Salmon Macrin (1515 B.N.F., Rés. m. Yc.851(5). « François Bohier est remplacé par trois autres auteurs : Guillaume de Marly, John Croke,

(Crocius) et Antoine Héroët. [...] Ces vers liminaires d'Antoine font rêver. Est-ce que celui-ci a étudié le grec avec Salmon Macrin sous l'égide d'Aléandre et peut-être de Lefebvre d'Étaples ? Héroët a-t-il aidé son ami à entrer dans cette société de cour ? Enfin, Héroët, déjà épris de Platon, a-t-il exercé une influence sur les idées de Macrin ? Autant de problèmes passionnants, dont la solution nous échappe. » I.D. McFarlane, « Jean Salmon Macrin », BHR, XXI (1959), p. 63.

- 1524, Antoine Héroët reçoit de Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}, une pension de 200 £ (*Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême*, publiés par Abel Lefranc et Jacques Boulenger, Paris, H. Champion, 1905).
- 1527, 2 avril, Antoine Héroët est auditeur au Châtelet. S'il s'agit bien de lui (on ne connaît aucun autre Antoine Hérouet), ce titre montre qu'il a fait des études de droit (A.N., M.C., étude XIX, 60 ; référence Philippe Hamon, inédit).
- 1529, Antoine Héroët est « pensionnaire extraordinaire » de Marguerite de Navarre et de Louise de Savoie, jusqu'en 1539 (Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême, op. cit.).
 - 1531, 22 septembre, mort de Louise de Savoie.
- 1531, octobre, publication des *Epithaphes à la louange de madame mère du roi*, par Geoffroy Tory, qui contiennent l'*Epitaphe de Louise de Savoie* (fol. Bi) et le huitain « L'intention est perverse de nature... », précédés des initiales L.M.N. (La Maison Neuve).
- 1532, 11 mai, Jean de Gennes, commis aux deniers dus à Jean Sapin, naguère receveur général de Languedoïl (poursuivi par le roi et en fuite) fait des démarches pour des créances non payées. Parmi ceux auxquels il demande une reconnaissance de cédule (pour confirmer qu'ils se reconnaissent effectivement débiteurs de Sapin), figure, outre Antoine Héroët, son frère Georges. Les débiteurs font défaut ce jour-là et de Gennes en obtient acte de la Cour des Aides. Malheureusement il n'y a aucune précision sur la nature et l'origine des créances (A.N., Z^{la} 57, fol. 246 et v°; Philippe Hamon, *Messieurs des finances*, p. 401-402).
- 1532, 25 juillet, Antoine Héroët, seigneur de La Maison Neuve, loue une maison rue de La Bretonnerie (B.N.F., Mss. cab. titres, P.O. Hérouet; publié dans Charles Sellier, « La demeure d'Antoine Hérouet rue de La Bretonnerie », Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 14 (1887), p. 98-100).
- 1532, musique de Sermisy pour « Qui la vouldra souhaitte que je meure » (Trente et trois chansons nouvelles en musique a quatre parties,

- Paris, P. Attaingnant; A. Cœurdevey, Bibliographie des œuvres de Clément Marot mises en musique dans les recueils profanes du XVI^e siècle, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1997, p. 45-47), sur le texte n° XVII des « Poésies diverses » (Chantilly, ms. 524, fol. 56v°; Gohin, p. 146). Marot ajoute un second couplet à cette chanson, la XLI^e de L'Adolescence clémentine (Œuvres poétiques, éd. G. Defaux, Paris, Bordas, 1990 et 1993, 2 vol., t. I, p. 200).
- 1533, musique de Clément Janequin « Ma dame à soy, non aux aultres resemble » (Paris, Attaingnant), sur le n° XII (premier quatrain seul ; référence A. Cœurdevey).
- 1534, Antoine Héroët, arbitre entre Marot et Mellin de Saint-Gelais (Gohin, p. XV-XVI et note 1).
 - 1534, 17-18 octobre, Affaire des Placards.
 - 1535, Antoine Héroët compose le Blason de l'æil.
- 1535, le Panégyrique des demoiselles de Paris sur les neuf Muses d'Antoine Du Moulin compare Héroët à Horace. Héroët voudrait se reposer et l'auteur anonyme l'incite à reprendre la plume (Gohin, p. XVII). Est-ce une allusion au fait qu'Héroët cesse d'écrire ? Ou bien un moment de retrait face à l'Affaire des placards ?
- 1535, musique de Goessen Jonckers, dit Maistre Gosse, « Qui la vouldra souhaitte que je meure » (Paris, Attaingnant; A. Cœurdevey, Bibliographie des œuvres de Clément Marot, op. cit., p. 46; voir supra 1532).
- fin 1536, entre le 29 décembre 1536 et le 25 janvier 1537, alors que François I^{er} est à Paris, Antoine Héroët présente au roi sa traduction de *L'Androgyne* de Platon (imprimé en 1542) et il l'offre à Marguerite de Navarre.
- 1537, Salmon Macrin dédie à Antoine Héroët une hymne latine (*Hymnorum libri* VI, Paris, R. Estienne, p. 9; Gohin, p. XIV-XV).
- 1537, poème satirique et anonyme de Marot (Fripelippes) à Sagon, Le Valet de Marot à Sagon. Cum commento, Paris, Jehan Morin, 1537 et Lyon, P. de Saincte-Lucie, s.d. [1537]: « Je ne voy poinct qu'un sainct Gelais / Ung Heroet, ung Rabelaiz, / Ung Brodeau, ung Seve, ung Chappuy, / Voysent escrivant contre luy » (fol. Aiir°; Gohin, p. XV et n. 1; Marot, Œuvres poétiques, éd. G. Defaux, t. II, p. 140).
- 1537, Antoine Du Saix loue Antoine Héroët pour son Androgyne (Gohin, p. XLII et note 3). Dans la préface de La Touche naïfve pour esprouver l'amy et le flatteur (Paris, S. de Colines, 1537), il fait l'éloge des « maistres jurez et couronnez en l'eschole de Minerve, comme sont

Sainct Gelais, René Macé, la Maison Neufve, Vauzelles, Charles Du Luc, Machault et Seve ».

1538, 22 septembre, bulle de nomination d'Antoine Héroët, abbé de Cercanceaux, confirmée à Rome le 10 des calendes d'octobre, ou 22 septembre 1538 (Arch. Vatican, Reg. Vat., 1529, fol. 259-264v°; édité *infra*). L'acte précise ses autres bénéfices. Il est curé de Saint-Germain de Villepreux (il devrait être prêtre), dont son beau-père Jean de La Balue est seigneur, et curé de Sainte-Geneviève de Lindry (Yonne) mais ce second bénéfice lui est contesté. Il est aussi prieur commendataire de Nesles-la-Gilberte, près de Rozay-en-Brie. Il a le droit de conserver ces trois bénéfices et il est qualifié de Maître des requêtes ordinaire du roi et de la reine de Navarre.

1538, dans Les Œuvres de Clement Marot (Lyon, au logis de Monsieur Dolet) paraît pour la première fois la pièce LV du Premier livre des Epigrammes de Clément Marot (Œuvres poétiques, éd. G. Defaux, t. II, p. 229). Cette pièce s'adresse et est dédiée « A Selva, & à Heroet », Jean de Selve (et non Maurice Scève, comme l'a cru Gohin, p. XVI et n. 21, qui date ce poème de 1544), aumônier de Marguerite de Navarre, et Héroët.

1539, Antoine Héroët cesse de figurer sur les comptes de Louise de Savoie et de Marguerite de Navarre (Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême, op. cit.). Vraisemblablement le revenu de l'abbaye de Cercanceaux octroyé par le roi remplace la pension de la mère et de la sœur du roi...

1539, dans la préface de L'Avant Naissance de Claude Dolet, Etienne Dolet énumère les meilleurs traducteurs et « les plus grands poètes de France [...] : Jacques Colin, Antoine Héroët, Hugues Salel, [...] » (Lyon, Estienne Dolet, 1539 ; Préfaces françaises, op. cit., p. 60). Il l'appelle aussi « excellent traducteur [...] Heroet, dict la maison neufve (illustrateur du haut sens de Platon) » (Préfaces françaises, op. cit., p. 62).

1539, musique d'Antonio Gardane sur « Qui la vouldra souhaitte que je meure » (A. Cœurdevey, *Bibliographie des œuvres de Clément Marot*, op. cit., p. 46; voir supra 1532).

1540, Charles de Sainte-Marthe publie l'Élégie du Tempé de France, dans laquelle il cite les poètes renommés de son époque : Marot, Colin, Mellin de Saint-Gelais, Scève, La Maison Neufve, Brodeau, Bouchet, Héroët, Fontaine et Salel. Si, comme le croient G. Defaux (t. II, p. 948 n. 13) et C.A. Mayer (Œuvres satiriques, p. 170 n. 3), La Maison Neufve et Héroët sont la seule et même personne, Sainte-Marthe le cite deux fois.

1540, musique de Mornable « Si Dieu vouloit pour ung jour seulement », sur le n° IX des « Poésies diverses » (Paris, Attaingnant ; référence A. Cœurdevey).

1541, 20 décembre, constitution par « révérend père en Dieu » Antoine Héroët, abbé de l'abbaye de Cercanceaux, d'un procureur, pour plaider au sujet de biens demeurés dans l'abbaye de Cercanceaux ayant appartenu à l'ancien abbé Jean de Molles, décédé (A.N., M.C., étude XIX, 160; référence Philippe Hamon).

1541, musique de Coste « A mon advis à femme mieulx vauldroit », Moderne 1541, sur les vers 411-416 de *La Parfaicte Amye* (référence A. Cœurdevey).

1542, en réponse à *L'Amye de court* de La Borderie, Antoine Héroët publie *La Parfaicte Amye* chez Etienne Dolet. Les éditions de Pierre de Tours (Lyon) et Nicole Paris (Troyes) suivent la même année. Il se fait appeler Maison Neuve. Selon J. Festugière (*La Philosophie de l'amour de Marsile Ficin*, Paris, 1942, p. 158-161), Héroët s'est servi de Platon mais aussi de textes italiens non traduits ; il savait donc probablement l'italien (p. 158).

1542, Rabelais publie *Pantagruel* chez Dolet. Héroët (Drouet) est cité au chap. V.

1542-1544, le connétable Anne de Montmorency fait exécuter des verrières pour son château d'Écouen à partir des huitains que François I^{er} avait commandé à Chappuys, Héroët et Saint-Gelais. Ils sont aujourd'hui à Chantilly (Gohin, p. LXVII-LXVIII). Héroët y est connu sous le nom de Maisonneuve. Des deux autres poètes, Saint-Gelais est prêtre et Chappuys sera chanoine...

1542, Maisonneuve est cité dans *Le Coq à l'asne* de Marot (éd. Gérard Defaux, t. II, p. 173, v. 68-69). Marot « a de plus doulces veynes / que Maison Neuve ou Sainct Gelays ». Mais le sens de ce passage est obscur, comme le relève G. Defaux (t. II, p. 948 note 13).

1543, Charles Fontaine prend, dans sa Contr'amye de Court, la défense du platonisme d'Héroët (éditée dans M.-T. Cuyx-Barnes, Etude sur la Querelle des amies suivie d'une édition annotée de La Contr'Amye de Court de Charles Fontaine, Florida State Univ., 1974).

1543, pour Marot, Héroët est l'un des trois grands poètes français du moment : « Mais entre tous, de trois moult honorée, / Dont tu es l'un, Sainct Gelais Angelique, / Et Heroet à la plume héroique / Maulgré le temps voz escriptz dureront / Tant que Françoys les hommes parleront » (Gohin, p. XXXIX n. 1 ; éd. G. Defaux, t. II, p. 390).

1543, pour Claude Chappuys, Héroët a un style héroïque (Gohin, p. XXXIX n. 3).

1543, 28 mars, donation de Nicolas Hérouet à son frère Antoine Héroët, abbé de Cercanceaux d'une partie du fief de Maison Neuve dépendant de celui de Carrières-sous-Bois. Il devait déjà posséder une partie de ce fief de Maison Neuve, puisqu'il en portait le nom déjà en 1532 (A.N., Reg. des insinuations du Châtelet Y 88, fol 346) et lors de l'édition de ses œuvres l'année précédente, en 1542...

1544, Antoine Héroët publie L'Androgyne et La Parfaicte Amye dans Le Mespris de la cour traduit de Guevara (Paris, Galiot Du Pré, 1544; Paris, Guillaume Le Bret, 1544).

1544, 29 novembre, Antoine Héroët agit pour le compte de Gaston Olivier dans l'achat de deux maisons, rue Vieille-du-Temple, l'une où Antoine demeure, l'autre où loge sa mère, Marie Malingre et le second époux de celle-ci, Jean de La Balue (avec réméré pour Antoine; A.N., M.C., étude XIX, 88 (référence Philippe Hamon) et enregistrement au Châtelet Y98, fol. 4 (Françoise Lehoux, *Gaston Olivier*, Paris, 1957, p. 24; référence Pierre Gasnault).

1544, 2 décembre, attestation de Gaston Olivier qu'Antoine Héroët, abbé de Cercanceaux a acheté la maison de la rue Vieille du Temple pour lui (A.N., M.C., étude XIX, 88, acte découvert par Christine Garmy).

1544, 5 décembre, Antoine Héroët, abbé de Cercanceaux et chapelain de la chapelle Saint-Louis fondée en l'église Saint Denis de Coulommiers, donne bail à Nicolas Aleaume pour trois ans sur des revenus de Rozay-en-Brie pour faire dire la messe (A.N., M.C., étude XIX, 88). Rozay en Brie est à 2 km de Nesles-la-Gilberte, dont Antoine Hérouet est prieur.

1545, 18 mai, François Olivier devient chancelier de France. Louis Le Roy écrira en 1558 dans son *Sympose* qu'Héroët « était ordinairement en sa cour » (Gohin, p. XLV).

1545, 27 octobre, autre acte au sujet de l'achat des deux maisons rue Vieille-du-Temple (A.N., M.C., étude XIX, 90; référence Philippe Hamon).

1545, musique de Canis, « Cueur prisonnier, je le vous disois bien », Susato 1545, sur le n° XI des « Poésies diverses » (référence A. Cœurdevey).

1546, 12 et 13 octobre, testament de Marie Malingre devant Pierre Rémon Tabellion puis décès à Villepreux, fief de son mari, le 13 octobre ou peu après.

55

1547, des Opuscules d'amour par La Borderie (L'Amye de court, Paris, D. Janot et V. Sertenas, 1541), Héroët (La Parfaicte Amye, Lyon, P. de Tours, 1542) et Fontaine (La Contr'amye de court, Paris, A. Saulnier, 1543) et d'autres poètes paraissent chez Jean de Tournes à Lyon.

1547, 26 mars, Antoine Héroët et ses religieux de Cercanceaux se départissent de criées sur deux seigneuries de Prégent Lucas, par décision du Parlement. Il acquiert le même jour, par l'intermédiaire de Madeleine Olivier, 177 livres de rente sur Prégent Lucas (A.N., M.C., étude XIX, 91; référence Philippe Hamon).

1547, 31 mars, mort de François Ier. Avènement d'Henri II.

1548, dans son Art poétique, Thomas Sébillet cite à plusieurs reprises Antoine Héroët comme modèle de poésie, parmi Marot, Scève, Saint-Gelais, Salel (*Traités de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, Le Livre de Poche, 1990, p. 59, 81, etc.).

1549, Joachim Du Bellay dédie à Héroët la treizième ode de son Recueil de poésie (Paris, G. Cavellat; Œuvres poétiques, éd. H. Chamard, Paris, Nizet, STFM, t. III, 1983, p. 136; éd. D. Aris et F. Joukovsky, Paris, Bordas, 1993, t. I, p. 162-163). Il cite Héroët dans La Deffence et Illustration de la langue françoise.

1550, 29 juillet, attestation de Gaston Olivier, seigneur de Mancy, grand archidiacre d'Angers, tuteur et curateur de son neveu Antoine Héroët, fils de défunt Georges Hérouet, trésorier des guerres, et de Madeleine Olivier, femme en secondes noces de Jean de La Salle, écuyer, seigneur de Carrières, capitaine de Saint-Germain-en-Laye, a remis la somme de 6900 livres tournois pour acheter la charge de notaire et secrétaire du roi à son neveu et doter sa nièce Marie (A.N., M.C., étude XIX, 98, acte retrouvé par Christine Garmy).

1550, 14 août, constitution d'une rente par Jean Hérouet, prêtre, docteur régent de la faculté de théologie demeurant au collège de Montaigu (A. N., M.C., C 35).

1550, 21 septembre, attestation de Gaston Olivier, grand archidiacre d'Angers, qu'Antoine Héroët, abbé de Cercanceaux est curateur d'Antoine Hérouet, son neveu, fils de Georges Hérouet, en son vivant mari de Madeleine Olivier, femme à présent remariée à Jean de La Salle, écuyer, seigneur de Carrières, et qu'il a remis la somme de 6900 livres tournois pour en employer l'achat d'un office de notaire et secrétaire du roi et doter sa nièce Marie (A.N., M.C., étude XIX, 98).

1550, 28 novembre, quittance d'Antoine Héroët, abbé de Cercanceaux, à Gaston Olivier, grand archidiacre d'Angers, pour la somme de 6900 livres tournois qu'il lui avait confiée (A.N., M.C., étude XIX, 99).

1550, dans la première préface de *L'Olive*, Joachim Du Bellay estime qu'il lui « suffit pour tout lecteurs avoir un S. Gelays, un Heroët, un de Ronsart, un Carles [...] » (*Œuvres poétiques*, éd. H. Chamard, Paris, Nizet, STFM, t. I, 1982, p. 9). Dans sa *Musagnoeomachie*, il met Héroët et Marot en scène dans la troupe qui lutte contre l'ignorance : « [...] Carle', Heroët, Saint Gelais / Les trois favoriz des Graces [...] » (*Œuvres poétiques*, éd. H. Chamard, Paris, Nizet, STFM, t. IV, 1983, p. 12-13, v. 217-218).

1550, François Habert cite Héroët au début de sa liste des poètes de l'époque (*Epistres héroïdes*, Paris, 1550).

1550, Ronsard vante Antoine Héroët dans la préface de ses *Odes*: il évoque son désir de « reveiller la Poësie Françoise avant nous foible, et languissante (je excepte tousjours Heroet, Sceve et Saint Gelais) [...] » (1550, fol. prélim., [3]v°; *Œuvres complètes*, éd. J. Céard, D. Ménager et M. Simonin, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1993-1994, 2 vol., t. I, p. 996).

1550, Jean Salmon Macrin publie les *Naeniae* à Paris. Il invite Héroët, au milieu d'autres poètes comme Saint-Gelais, Du Bellay, Ronsard, Salel, à participer au tombeau de Gélonis (p. 54). Avec son titre d'abbé de Cercanceaux, Héroët a droit à la citation la plus longue. Puis, page 93, un poème de seize vers s'adresse à Héroët (référence Georges Soubeille). Mais Héroët ne compose aucune pièce (ce qui est déjà souligné en 1941 par Josephine Davis Benta dans sa thèse sur Salmon Macrin).

1550, dans une épître Ad Gallos qui paraît dans son Annae, Margaritae, Ianae sororum virginum heroidum Anglarum [...] (Paris, ex officina Reginaldi Calderii et Claudii ejus filii anno salutis 1550), Charles de Sainte-Marthe regrette qu'aucun poète français n'ait pleuré la mort de la reine de Navarre: « [...] Macrinus / Atque Borbonius, duo celebres / Nostrae lumina Galliae Poetae, / Dormiunt silentque: nec minus sunt / Sangelasius, Heroetiusque, / Et Salaesius ipse, [...] ».

1550, contrat avec l'abbé de Ferrières (Gallia christiana, t. XII).

1551, 27 juin, l'édit de Chateaubriant durcit la répression contre les hérétiques. Il impose aux évêques la résidence dans leur diocèse. Selon Pierre Miquel, « Le temps des évêques diplomates, humanistes, conseillers de cour est terminé » (*Les Guerres de Religion*, p. 172). Selon Nicole Lemaître, la nomination d'Antoine Héroët à l'évêché de Digne, en pleine

crise gallicane, montre qu'il est bien en place dans les milieux gallicans, probablement autour de Baïf.

57

1551, Anet, 7 octobre 1551, commission à Antoine Héroët, abbé de Cercanceaux, de l'administration de l'évêché de Digne, vacant par la promotion d'Antoine Olivier à l'évêché de Lombez; nommé par le roi (qui en a la nomination) à cet évêché de Digne, il n'a pu, en raison des prohibitions de faire tenir or et argent en Cour de Rome, en avoir les bulles (par le comte de Provence, Duthier. enreg. au Parlement d'Aix, Arch. des Bouches du Rhône, dépôt d'Aix, B 3325, fol. 383-384v°; Marie-Noëlle Baudoin-Matuszek, « Catalogue des actes de Henri II », Collection des ordonnances des rois de France, t. V, Académie des Sciences morales et politiques, Paris, CNRS, 1998, n° 9619). Héroët est qualifié d'aumônier du roi (Fiche de l'Institut de France citée par Françoise Lehoux, Gaston Olivier, p. 24; référence Pierre Gasnault).

1551, 18 octobre, procuration d'Antoine Héroët à son frère Jean, concernant l'administration du diocèse de Digne (A.N., M.C., étude XIX, 101; référence Françoise Mosser).

1551, 31 octobre, procuration par « Maître Antoine Hérouet et Maitre Jean Hérouet, frères », à Monsieur Grassin (A.N., M.C., étude XIX, 101, acte découvert par Christine Garmy). Le titre de maître est rayé devant Jean.

1551, dans son « Chant en faveur de quelques excellens poetes de ce tems » de la *Continuation des erreurs amoureuses* (Lyon, Jean de Tournes, 1551; Paris, Charles L'Angelier, 1553; anonyme mais de Tyard), Pontus de Tyard estime que l'Amour « Heroiquement parle / Souz Heroet » (fol. 32v°).

1552, musique de Thomas Crequillon « Qui la vouldra souhaitte que je meure » (Phalèse 1552; A. Cœurdevey, *Bibliographie des œuvres de Clément Marot*, op. cit., p. 47; voir supra 1532).

1552, selon la *Gallia christiana* (t. VII, col. 868), Héroët est nommé 22^e prieur commendataire de Saint-Éloi de Longjumeau et il arrive à Digne (t. III). Autres actes : Archives de l'Essonne 4H1 (référence Sylvie Le Clech et Jacques Gélis) ; B.N.F., fr. 17020, fol. 199 (« est pourvu de Longjumeau l'an 1552 »). Il y succède à Théodore de Bèze, qui vient de rompre avec le catholicisme.

1553, 6 février, Antoine Héroët est nommé évêque de Digne (Arch. Vatican, Archives de la Consistoriale, *acta misc*. 19, fol. 91r°). Il obtient de conserver l'abbaye de Cercanceaux. La minute de la bulle de nomination signalée par Garampi dans les registres du Latran AB. Iul III T 3,

p. 222-226 est manquante (référence Mgr Michel Berger). K. Eubel, *Hierarchia catholica*, t. 3, qui s'appuie sur les registres de la chambre apostolique, note qu'il remplace Antoine Olivier, frère de François Olivier et évêque de Digne depuis 1546, transféré à Lombez. Cf. *Gallia christiana*, III, 1132, XI, 315 et XIII, 326.

1553, 7 février, contrat pour construire un escalier du palais épiscopal à l'église voisine (Notaire A.D. Digne 2 E 14351; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1554, 10 août, compromis entre Antoine Héroët, évêque de Digne, et la communauté de Tavaron (Notaire A.D. Digne 2 E 14453; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1555, 3 août, sommation à l'évêque au sujet d'une fondation (Notaire A.D. Digne 2 E 1658 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1555, dans son *Art poétique*, Jacques Peletier Du Mans vante les qualités d'Héroët : « [...] je n'ai encore vu Poésie en Français mieux dressée à mon gré, ni plus sentencieuse, ni là où il y eût moins à redire : que la Parfaite Amie d'Antoine Héroët. Ce que je ne dis point par affection, qui n'ai eu ni familiarité avec lui, ni connaissance » (*Traités de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, Le Livre de Poche, 1990, p. 247).

1555, dans son Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin, François Billon place Héroët aux côtés de Ronsard (Gohin, p. XLIII et n. 1).

1556, 11 mai, transaction avec le droit de présentation du chapitre de Digne aux cures (Notaire A.D. Digne 1 G 20 et 1 G 45 ; acte connu de Gassendi : Antoine Héroët confirme les statuts du diocèse de Digne et fait avec le chapitre une transaction au sujet du droit de présentation des curés dans les lieux où les chanoines avaient des prébendes ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1556, 11 mai, Antoine Héroët, évêque de Digne, crée un canonicat pour son neveu Jean Hérouet. L'acte est en latin et Héroët est présent (A.D. Digne 2 E 14335 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1556, 17 mai, compromis entre Antoine Héroët, évêque de Digne, et les communautés de Bosquet et de Mousteyret. Héroët est présent (A.D. Digne 2 E 14454; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1556, 18 mai, acte latin très endommagé. Héroët est présent (A.D. Digne 2 E 14335 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1556, 19 mai, compromis entre Antoine Héroët, évêque de Digne, et la communauté de Marcoulx, Héroët est présent (A.D. Digne 2 E 14335 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1556, 2 novembre, Antoine Héroët constitue Maître Guillaume Normant, procureur au Châtelet, pour plaider contre Jean de La Salle, veuf de Madeleine Olivier, en faveur de ses neveux mineurs. Pareille procuration de son neveu Antoine Herouet, seigneur de Carrières (A.N., M.C., étude XIX, 108).

1556, Antoine Héroët est remplacé comme prieur de Saint-Éloi de Longjumeau (*Gallia christiana*, t. VII, col. 868, et Archives de l'Essonne 4H1; référence Sylvie Le Clech et Jacques Gélis). Cf. fr. 17020, fol. 200.

1558, 11 juin, sommation à l'évêque de Digne de réparer l'église de Chantercier (A.D. Digne 2 E 14454 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1558, dans son *Sympose de Platon*, Louis Le Roy publie *L'Androgyne* dédié à François I^{er} et il évoque « l'amitié et familiarité » qui l'a lié à Antoine Héroët, pendant qu'il suivait « en court Monsieur le Chancelier Olivier, personnage tres sage et tres scavant avec lequel il estoit ordinairement » (Paris, pour Jehan Longis et Robert le Mangnyer, 1558, fol. 53r°).

1559, 10 juillet, mort d'Henri II. Avènement de François II.

1559, 19 décembre, contrat sur les rentes de l'évêché (A.D. Digne 2 E 14454 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1560, 28 avril, contrat sur les aumônes (Arch. communales GG 25; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1560, 4 juillet, Anne Basanier et Gabriel Rivière, avocat en Parlement, sont procureurs d'Antoine Héroët (A.N., M.C., étude VIII, 305).

1560, 23 novembre, transaction entre l'évêque et la ville de Digne. Héroët est présent (A.D. Digne 2 E 16404 et A communales, 1 G 4 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1560, 5 décembre, mort de François II. Avènement de Charles IX.

1560, le Chapitre général de l'ordre cistercien reçoit de Cercanceaux 2 £ tournois (Canivez, t. VII, p. 57).

1562, Idem (Canivez, t. VII, p. 73).

1562, 6 octobre, à Châteaulandon, Antoine Héroët fait une donation à Louise Hérouet sa nièce (A.N., Reg. des insinuations du Châtelet Y 103, fol. 253; L. Grou, « Nouveaux documents sur Antoine et Louise Héroët », *Bulletin d'histoire de Paris*, XXVI (1899), p. 93-94).

1563, 3 février, sommation des habitants de Barles à l'évêque (A.D. Digne 2 E 14455 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1564, 19 mai, accord entre l'évêque et Barles (A.D. Digne 2 E 14374 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1564, 1^{er} août, quittance des habitants de Chanptercier à l'évêque (A.D. Digne 2 E 14374; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1564, 9 octobre, quittance des habitants de Marcoulx à l'évêque de Digne (A.D. Digne 2 E 14374 ; acte retrouvé par M.-M. Viré).

1564, selon Dom Morin, l'abbaye engage une partie de ses biens (*Hist. du Gâtinais*, t. I, p. 388-389). Dom Morin dit qu'Héroët fait des réparations et son blason marque ses travaux.

1566, 16 juillet, Antoine Héroët rédige son testament à Paris (A.N., étude XIX, reg. 237).

1566, 21 novembre, à Chateaulandon, Antoine Héroët donne à sa sœur Louise Hérouet sa part de la maison familiale de Paris (A.N., Y 108, fol. 115v°; Lucien Grou, « Nouveaux documents sur Antoine et Louise Héroët », Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, XXVI (1899), p. 89-90).

1567, Antoine Héroët assiste à l'assemblée générale du clergé de France et y souscrit un « traité » avec le roi (Gallia, Fisquet). Cette assemblée s'est tenue à Paris, du 25 septembre 1567 au 9 février 1568 (Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France depuis 1560 jusqu'à présent, t. I, 1767, p. 41 n. 1). Les procès-verbaux précisent qu'« à chaque séance on inscrivit le nom de tous les comparans ». Vraisemblablement vus par les auteurs de la Gallia, ils étaient aux « Archives du Clergé », actuellement sous-série G8 des Archives nationales. Ces feuilles de présence ont disparu. Le registre des procès verbaux G8* 593A et ses nombreuses copies (G8* 593B, B.N.F., fr. 17578) n'indiquent pas le nom d'Héroët. Le renouvellement du contrat de Poissy est présenté au Conseil du roi de manière solennelle le 11 octobre. C'est ce document qu'Héroët a pu cosigner.

1567, entre le 25 octobre et le 20 décembre (en décembre, selon la *Hierarchia catholica*, t. III), mort d'Antoine Héroët.

Quelques dates après sa mort

1567, 20 décembre (13 des Calendes de janvier), nomination confirmée à Rome de Charles, cardinal de Bourbon, comme abbé de Cercanceaux (Vatican, Reg. Vat. 1951, ligne 9-10 « quondam Antonio Herouet » et 10-

11 « obitum eiusdem Antonii »). Antoine Héroët est donc mort en 1567 et non en 1568!

1568, 17 mars, nomination à Digne de Henri Meignem (ou Le Meignan), du diocèse de Meaux, précepteur et aumônier de Marguerite, sœur du roi (Archives du Vatican, Consistoriale, *acta camerarii*, vol. 11, fol. 17v°; *acta miscellanea*, 19, fol. 405v° et Reg. Vat., vol. 2008, fol. 18r°-19v°; référence Mgr Michel Berger).

1568, (date désormais fausse), avant le 26 décembre, mort d'Héroët (acte non retrouvé cité par la *Gallia*, repris par Fisquet et *Bull. sté. Hist de Paris*, 1899). Mort à Paris selon le Larousse du XIX^e siècle et la *Biographie universelle* de Michaud, t. XIX, p. 311.

1568, ou après, le bailli de Nemours saisit la succession d'Héroët pour payer les travaux dans l'abbaye (A.D. Loiret, A 1346; cité dans François Maupré et Jules Doinel, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Série A*, t. I, Paris, 1878; document détruit en 1940).

1569, l'édition des Xenia de Joachim Du Bellay (Joachimi Bellaii Andini poetae clarissimi Xenia, seu Illustrium quorundam Nominum Allusiones [...], Parisiis, apud Federicum Morellum, 1569, Xen. 23, fol. 8v°; Œuvres poétiques, éd. Geneviève Demerson, Paris, Nizet, STFM, t. VIII, 1985, p. 78-79) inclut une pièce à « Ant. Heroetus episc. Dinensis » (« Non, tua sit quamvis Gallis Heroica Musa ... »).

1571, Gilles Galiot Corrozet, *Le Parnasse des français modernes*, Paris, 1571, cite Héroët (Gohin, p. XLVI).

1578, Dans *La Galliade*, Guy Le Fèvre de La Boderie loue « Le docte Heroët à la veine heroïque / [qui] Chanta son Androgyne en haut sens Platonique, / Et sa Parfaite amie, œuvre entier et parfait / Qui tesmoigne l'esprit de celuy qui l'a fait » (La Boderie, *La Galliade*, V, v. 961-964, éd. F. Roudaut, Paris, Klincksieck, 1993, p. 549).

1584, La Croix Du Maine, *Premier volume de la bibliothèque du sieur de La Croix du Maine*, t. I, p. 36 et 40 cite Héroët.

1585, dans sa *Bibliothèque*, Antoine Du Verdier consacre une notice à Héroët.

1617, dans ses *Recherches de la France*, Etienne Pasquier cite Héroët (Gohin, p. XLVII).

1630, parution de l'Histoire du Gâtinais, ouvrage posthume de Dom Morin. Il ne cite qu'Antoine Héroët parmi les anciens abbés de Cercanceaux. Il dit qu'il a fait des réparations et décrit son blason.

1654, petite notice biographique de Pierre Gassendi, *Notitia Ecclesiae Diniensis*, Paris, p. 166. Cette notice passe dans la *Gallia*.

Vers le milieu du XVII^e siècle, Guillaume Colletet (1598-1659) compose les *Vies des Poètes français*, un ouvrage qui est resté manuscrit. La notice sur Héroët a été publiée par F. Gohin en 1909. Il rassemble au début quelques témoignages vraisemblables sur les études d'Héroët qui aurait été remarqué « dès sa plus tendre jeunesse », et aurait étudié à l'Université de Paris. Il se serait intéressé à Platon dès cette époque.

1747, l'abbé Goujet lui consacre une notice dans la *Bibliothèque* françoise, vol. XI, p. 141-148.

1870, H. Fisquet, *La France pontificale*, 22 vol., volume « Digne et Riez », 1870, p. 98-101, donne la première notice biographique moderne d'Héroët en s'appuyant sur la *Gallia*. Il donne les émaux de son blason.

1878, Frédéric Godefroy, dans son *Histoire de la littérature française*, « XVI^e siècle », p. 591-592, consacre une notice à Héroët. Il cite sa date de naissance, reprise ensuite par tous les autres biographes : 1492.

1887, Charles Sellier s'intéresse à « La demeure d'Antoine Hérouet », Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, 14 (1887), p. 98-100.

1896, Abel Lefranc publie un long article sur « Le Platonisme de la littérature en France à l'époque de la Renaissance » dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*. Il consacre plusieurs pages à Héroët, dont il fait la première étude scientifique moderne.

1899, deux articles de Lucien Grou, « La famille d'Antoine Héroët », RHLF, VI (1899), p. 277-282, et « Nouveaux documents sur Antoine et Loyse Héroët », Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, 26 (1899), p. 88-94. Lucien Grou annonce un travail sur Héroët qui ne semble avoir jamais vu le jour...

1909, Ferdinand Gohin, *Antoine Héroët, Œuvres poétiques*, Droz, Paris, 1909 (réédité en 1943). LXXII-168 p. Le livre est dédicacé à Émile Picot, qui avait constitué le « fichier Picot ». Le livre de Gohin est, de ce fait, très bien documenté pour l'époque.

1912, Jules Arnoux publie à Digne: Un Précurseur de Ronsard, Antoine Héroët.

1926, Valery Larbaud publie la « Complaincte d'une dame surprise nouvellement d'amour » dans la revue *Commerce*, n° 9 et, l'année suivante, dans *Notes sur Antoine Héroët et Jean de Lingendes*, les p. 5-77 sont consacrées à Héroët.

1943, réédition des Œuvres poétiques, éditées par Ferdinand Gohin.

1953, Anne-Marie Schmidt publie le *Blason de l'œil* dans les *Poètes du XVI^e siècle*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », p. 311-312.

- 1969, E. Balmas découvre et publie « Le testament inédit d'Antoine Héroët », in *Mélanges d'histoire littéraire offerts à Raymond Lebègue*, Paris, 1969, p. 67-74.
- 1981, Christine M. Hill publie une édition critique de *La Parfaicte Amye* (Exeter).
- 1989, dans son dernier ouvrage, Claude Longeon édite les vers 91 à 106 de la préface de *L'Androgyne* et souligne son rôle dans la défense de la langue française (*Premiers combats pour la langue française*, éd. C. Longeon, Paris, Le Livre de Poche, 1989, p. 63-64).
- 1991, Bernard Delvaille publie la « Complaincte d'une dame surprise nouvellement d'amour », dans *Mille et cent ans de poésie française*, Paris, R. Laffont, « Bouquins ».
- 1998, février, découverte aux Archives du Vatican de la minute de la bulle de nomination d'Antoine Héroët à Cercanceaux, par un membre de la Société d'histoire de Souppes-sur-Loing (Arch. Vatican, Reg. Vat., 1529, fol. 259-264v°).
- 2000, Anthologie de la poésie française. Moyen Age, XVI^e siècle, XVII^e siècle, éd. J.-P. Chauveau, G. Gros et D. Ménager, Paris, Gallimard, « La Pléiade », p. 533-536 : La Parfaicte Amye, v. 997-1106.
- 2003, 26 et 27 septembre, colloque Antoine Héroët dans l'ancienne abbaye de Cercanceaux. La rue qui mène à l'abbaye porte désormais son nom.